

Lognes, le 26 juin 2012

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2012**

**PRÉSENTS :**

M. RICART, Mme MIGNON, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU (*à compter des points n°1 au n°9 inclus et n°15 au n°19 inclus*), M. MASANET, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER, M. CHENEAU, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme ZAHLAOUI, M. LABRUDE, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme JESTIN, Mme JESTIN, Mme TOSTAIN-DESMARES, M. MONCORGÉ, M. PHAM PHU, Melle ANDRIEU, Mme DEVOS-DELHEM, M. COPIN.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme HOUSSOU *qui a donné pouvoir à M. MASANET (à compter des points n°10 au n°14 inclus et n°20 au n°26 inclus)*, M. MARTINEZ *qui a donné pouvoir à M. JICQUEL*, Mme COMBOUÉ *qui a donné pouvoir à Mme ROYO*, Mme DAHALANE *qui a donné pouvoir à Mme GENDRON*, Mme STERN *qui a donné pouvoir à M. CHENEAU*, M. LUCAS *qui a donné pouvoir à M. LATOUILLE*, Mme BEN HASSINE *qui a donné pouvoir à M. MONCORGÉ*, Mme HERMANN-FRATISSIER *qui a donné pouvoir à Mme JESTIN*.

**ABSENTS :**

M. MBAYE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Xavier LACHAPELLE.

**1. COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2012.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 07 mai 2012.

**2. COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2011.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRÈS** en avoir délibéré,

**PAR 28 VOIX POUR** (Mme MIGNON, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER, M. CHENEAU, M. MARTINEZ *qui a donné pouvoir à M. JICQUEL*, Mme COMBOUÉ *qui a donné pouvoir à Mme ROYO*, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme ZAHLAOUI, Mme DAHALANE *qui a donné pouvoir à Mme GENDRON*, Mme STERN *qui a donné pouvoir à M. CHENEAU*, M. LABRUDE, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS *qui a donné pouvoir à M. LATOUILLE*, Mme JESTIN,

Mme BEN HASSINE *qui a donné pouvoir à M. MONCORGÉ*, Mme HERMANN-FRATISSIER *qui a donné pouvoir à Mme JESTIN*, Mme TOSTAIN-DESMARES, M. MONCORGÉ, M. PHAM PHU) et **3 ABSTENTIONS** (Melle ANDRIEU, Mme DEVOS-DELHEM, M. COPIN).

**APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2011.

### **3. COMPTE DE GESTION – ANNEE 2011.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRÈS** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **4. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2011.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRÈS** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**DÉCIDE** d'affecter en section d'investissement une partie de l'excédent de fonctionnement pour un montant de 501 480,10 □ et de maintenir en section de fonctionnement le solde soit 2 074 721,47 □,

### **5. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES - ANNEE 2011.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRÈS** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**PREND** acte du bilan comptable des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2011.

### **6. RAPPORT RELATIF A LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE – ANNEE 2011.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRÈS** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**PREND** acte du rapport relatif à la Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) pour l'année 2011.

**7. RAPPORT RELATIF AU FONDS DE SOLIDARITE DE LA REGION ILE DE FRANCE - ANNEE 2011.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRÈS** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**PREND** acte du rapport relatif au Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France pour l'année 2011.

**8. TARIFS DES SORTIES FAMILIALES.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRÈS** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**DÉCIDE** d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, la grille de tarifs suivante pour les sorties familiales :

**Tarifs par sortie et par personne pour les sorties familiales**

Tranche de revenu	Revenu par tranche en euros	Famille 1 enfant	Famille 2 enfants	Famille 3 enfants et +
A	0 à 541,00	1,22	1,12	1,02
B	541,01 à 757,00	1,57	1,45	1,33
C	757,01 à 974,00	2,11	1,94	1,77
D	974,01 à 1191,00	2,64	2,42	2,22
E	1191,01 à 1406,00	3,16	2,90	2,66
F	1406,01 à 1732,00	3,81	3,52	3,21
G	1732,01 à 2057,00	4,61	4,24	3,87
H	2057,01 à 2381,00	5,40	4,97	4,54
I	2381,01 à 2706,00	6,18	5,69	5,20
J	2706,01 à 3030,00	6,98	6,42	5,87
K	3030,01 à 3464,00	7,90	7,27	6,63
L	3464,01 à 3896,00	8,95	8,24	7,52
M	Supérieur à 3896,00	9,73	8,95	8,18
	Extérieurs	15,33	15,33	15,33

**DIT** que les recettes seront inscrites au budget communal.

**9. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MODIFICATION DE LA LISTE DES COMPETENCES DU SYNDICAT D'AGGLOMERATION NOUVELLE DE VAL MAUBUEE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**DECIDE** de transférer les compétences suivantes au SAN, sans préjudice des compétences déjà détenues :

**En matière de développement économique :**

Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt commun.

Sont d'intérêt commun les Zones D'Activité Economique (ZAE) suivantes :

- la ZAE Descartes(Champs-sur-Marne),
- la ZAE Paris-Est (Croissy-Beaubourg-Emerainville-Lognes-Noisiel),
- la ZAE de Malnoue (Emerainville),
- la ZAE Mandinet-Valorée (Lognes),
- la ZAE de la Mare Blanche(Noisiel),
- la ZAI de Torcy (Torcy).

Les voies précisément concernées par le transfert sont détaillées en annexe.

**DECIDE** que les charges liées à la gestion des zones d'activité économique transférées seront calculées par commune sur la moyenne des dépenses réelles des trois derniers exercices budgétaires. Ces charges transférées seront imputées sur la dotation de coopération du SAN de chaque commune.

**RAPPELLE** que le transfert est décidé par délibérations concordantes du comité syndical et des conseils municipaux se prononçant à la majorité des deux tiers au moins des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totales de celles-ci, ou par la moitié au moins de conseils municipaux, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

**RAPPELLE** que le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération du comité syndical, pour se prononcer sur le transfert proposé. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

**RAPPELLE** que le transfert de compétences est prononcé par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

**10. BILAN DE LA FORMATION DES ELUS – ANNEE 2011.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**PREND ACTE** du tableau récapitulatif des actions de formations dont ont bénéficié les membres du Conseil Municipal en 2011.

**11. CONTRAT CARTES IMAGINE'R – ANNEE SCOLAIRE 2012-2013.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** pour l'année 2012-2013, le principe de prise en charge des frais de déplacement des élèves lognots scolarisés en SEGPA en dehors de la commune,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, pour l'année scolaire 2012/2013, à signer le contrat de vente avec le GIE COMUTITRE pour l'achat des abonnements annuels Imagine'R.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice 2012.

**12. CONVENTION ENTRE LES COMMUNES DE LOGNES ET DE NOISIEL RELATIVE A LA REMISE D'UNE RECOMPENSE.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** les termes de la convention entre la commune de Lognes et la commune de Noisiel relative à la remise d'une récompense pour les élèves admis en classe de sixième et au cours préparatoire,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son suppléant à signer ladite convention,

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice 2012.

**13. SUBVENTION A L'AMICALE DES ŒUVRES SOCIALES DE LA COMMUNE DE LOGNES (A.O.S.C.L.) ET CONVENTION FINANCIERE - ANNEE 2012.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**DECIDE** d'octroyer à l' « Amicale des œuvres sociales de la commune de Lognes », au titre de l'année 2012, le montant net de subvention de fonctionnement suivant :

- « **Amicale des œuvres sociales de la commune de Lognes** »  
**64 880 € (soixante quatre mille huit cent quatre vingts euros)**

**APPROUVE** l'ensemble des termes de la convention financière avec l'A.O.S.C.L. annexée,

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que toute pièce relative à cette affaire,

**PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget communal de 2012.

**14. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INTERVENANTS EXTERIEURS DANS LE CADRE DE L'E.P.S. A L'ECOLE.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la convention relative à la mise disposition d'intervenants extérieurs dans le cadre de l'E.P.S à l'école avec l'Education Nationale,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

**15. MODIFICATION N°2 DU PLU DE LOGNES.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** d'approuver la proposition de Monsieur le Maire de modifier le Plan Local d'Urbanisme,

**AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire et en particulier tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant ladite modification du P.L.U.,

**PRECISE** que la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de Torcy,
- Monsieur le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France,
- Monsieur le Président du Conseil Général de Seine-et-Marne,
- Monsieur le Président du SAN de Marne-la-Vallée – Val Maubuée,
- Monsieur le Directeur Général d'EPAMarne.

**16. LOI N°2012-376 DU 20 MARS 2012 - MISE EN ŒUVRE DE LA LOI DE MAJORATION DES DROITS A CONSTRUIRE : MODALITES DE CONSULTATION DU PUBLIC.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** de mettre en œuvre les modalités de consultation du public suivantes :

- Les dates et les modalités de la consultation seront portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de la consultation, par affichage sur les panneaux administratifs et sur le site internet de la commune ;
- Une réunion publique d'information sera organisée à l'Hôtel de Ville le 06 juillet 2012 à 20h30, information en sera faite par voie d'affichage administratif et sur le site internet de la ville ;

- La note d'information sera consultable en Mairie à la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat aux jours et heures d'ouverture au public et sur le site internet de la commune (www.mairie-lognes.fr) pendant toute la durée de la consultation, sachant que la collectivité n'a pas l'intention d'appliquer ce dispositif ;
- Cette consultation se déroulera du 20 août au 20 septembre 2012 ;
- Les observations du public seront consignées dans un registre disponible à la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat aux jours et heures d'ouverture au public, par courrier ou par message électronique, pendant toute la durée de la consultation ;
- A l'issue de la consultation, la synthèse des observations présentée au conseil municipal sera tenue à la disposition du public et consultable à la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat.

**17. DECLASSEMENT ET DESAFFECTATION DES DELAISSES DE VOIRIE RUE GABRIEL, AU DROIT DE L'OPERATION PITCH PROMOTION.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**DECIDE** de prononcer la désaffectation et le déclassement de la parcelle AG n°74 pour partie, soit une superficie de 519 m<sup>2</sup>,

**AUTORISE** le Maire à engager les démarches nécessaires à la cession de ladite emprise foncière,

**AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

**18. CESSION A LA SOCIETE PITCH PROMOTION DE DELAISSES DE VOIRIE SITUES RUE GABRIEL PARCELLE AG 74 (POUR PARTIE).**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**DECIDE** la cession de l'emprise foncière constituée de la parcelle AG n°74 pour partie, soit une superficie de 519 m<sup>2</sup>, au profit de la société PITCH Promotion, pour un montant de 5190 €, conforme à l'avis des Domaines,

**AUTORISE** le Maire à signer la promesse de vente,

**AUTORISE** le Maire à signer l'acte authentique de cession qui en découlera.

**19. CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA COMMUNE DE LOGNES, LE SAN DE MARNE-LA-VALLEE VAL MAUBUEE ET L'EPAMARNE POUR LE FINANCEMENT DE L'ETUDE RELATIVE A LA REQUALIFICATION DU CENTRE URBAIN.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** les termes de la convention tripartite entre la commune de Lognes, le SAN de Marne-la-Vallée Val Maubuée et l'Etablissement Public d'Aménagement de Marne-la-Vallée concernant la réalisation d'une l'étude de requalification urbaine autour de la gare RER de Lognes, telle qu'annexée à la présente délibération,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention, ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

**20. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA COMMUNE DE LOGNES ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE POUR LA PSU RELATIVE AUX STRUCTURES PETITE-ENFANCE.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**DECIDE** la passation de conventions d'objectifs et de financement pour les établissements de la petite enfance entre la Commune de Lognes et la C.A.F. de Seine et Marne pour les structures suivantes :

- crèche collective du Mandinet,
- mini-crèche La Petite Fugue,
- crèche familiale de la Malvoisine,
- halte garderie de l'Escapade,
- halte jeux de la Maison de l'Enfance et de la Famille.

**APPROUVE** l'ensemble des termes des dites conventions,

**AUTORISE** le Maire, à signer les conventions avec la C.A.F. de Seine et Marne, et toutes pièces relatives à cette affaire.

**21. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE LOGNES ET L'ASSOCIATION « LA FERME DU BUISSON - SCENE NATIONALE DE MARNE-LA-VALLEE » - ANNEE SCOLAIRE 2011/2012.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**



**DECIDE** d'octroyer au titre de l'année 2012, le montant net de subvention suivant : **FERME DU BUISSON-SCENE NATIONALE DE MARNE LA VALLEE 13 750** □ (treize mille sept cent cinquante euros),

**APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens correspondante avec **la Ferme du Buisson-Scène nationale de Marne-la-Vallée,**

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention, ainsi que toute pièce relative à cette affaire,

**PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget communal de 2012.

**22. SUBVENTION A L'ASSOCIATION, « CLUB DU 3<sup>EME</sup> AGE ET SES AMIS » - ANNEE 2012.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**DECIDE** d'octroyer à l'association « Club du 3<sup>ème</sup> Age et ses Amis », au titre de l'année 2012, le montant net de subvention de fonctionnement suivant : 1.350 □ (mille trois cent cinquante euros),

**PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget communal de l'année 2012,

**AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

**23. SUBVENTION A L'ASSOCIATION RENCONTRE POUR L'EMPLOI (R.P.E.) - ANNEE 2012.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**DECIDE** d'octroyer au titre de l'année 2012, le montant de la subvention de fonctionnement suivante :

- **Association Rencontres pour l'Emploi ..... 1.850** □  
(mille huit cent cinquante euros).

**PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget communal de 2012,

**AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

**24. AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS D'ILE-DE-FRANCE (P.D.U.I.F).**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** les actions du projet de Plan de Déplacements Urbains d'Ile de France, arrêté au 16 février 2012.

**25. COMMUNICATIONS DU MAIRE.**

\* Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

<b>Décisions du Maire prises en vertu de la délégation prévue à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales</b>		
<b>N° D'ORDRE</b>	<b>DATE</b>	<b>OBJET</b>
054/2011	24/03/2011	Contrat de maintenance du logiciel Afi Election.
055/2011	24/03/2011	Contrat de maintenance du logiciel Micro Station.
166/2011	28/08/2011	Contrat de maintenance du logiciel ACTE ETAT CIVIL.
285/2011	21/12/2011	Contrat de maintenance du Progiciel AXEL.
025/2012	17/02/2012	Droit d'accès à la plate-forme multiutilisateurs insito de Finance active via un accès sécurisé.
026/2012	17/02/2012	Contrat de maintenance de réseau avec la société Euromedia.
027/2012	17/02/2012	Contrat de maintenance de terminal de paiement électronique EFT 930 P.
031/2012	24/02/2012	Equilibre Nutritionnel – collèges du Segrais et de la Maillière à Lognes.
037/2012	19/03/2012	Intervention collective à Linfojeune sur le jeu « Droit du travail »
078/2012	25/04/2012	Emprunt de 390 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France.
098/2012	25/05/2012	Animation du goûter estival des Aînés de Lognes le jeudi 28 juin 2012.
099/2012	25/05/2012	Contrat de cession Concert « Visions fugitives » - Duo de Stephan Oliva et Jean-Marc Foltz – vendredi 1 <sup>er</sup> juin 2012
100/2012	25/05/2012	Contrat de cession Association LA SAUGRENUÉ – « la Balluche de la Saugrenue » - vendredi 29 juin 2012.
101/2012	25/05/2012	Voyages des aînés pour l'année 2012.
102/2012	30/05/2012	Avenant n°2 « Réhabilitation du groupe scolaire Denis Diderot en équipement polyvalent lot- n°1.
103/2012	30/05/2012	Avenant n°1 « Réhabilitation du groupe scolaire Denis Diderot en équipement polyvalent lot- n°3.
107/2012	01/06/2012	Marché public à procédure adaptée relatif à l'acquisition de fourniture de sport – lot n°1 et lot n°2.
108/2012	01/06/2012	Animation d'un atelier « Présentation Flash ».
111/2012	06/06/2012	Avenant n°1 – Réhabilitation GS Diderot en équipement polyvalent – lot n°5.
113/2012	07/06/2012	Marché public relatif aux travaux et entretiens de couverture et d'étanchéité dans divers bâtiments.
114/2012	08/06/2012	Marché public à procédure adaptée relatif à la fourniture d'articles de quincaillerie, profils et lamines et petit outillage. Lot n°1 et lot n°2.

## 26. REMERCIEMENTS

Le conseil municipal prend acte des remerciements :

- de Madame la Principale du Collège de La Maillière pour le soutien apporté au projet « *A vos marques, pensez* ». Ce projet a mobilisé de nombreux élèves et leurs enseignants en instaurant une réelle stimulation pédagogique au sein de l'établissement. Notons que les élèves de la 4<sup>ème</sup> A se sont particulièrement distingués lors de la rencontre inter-établissement qui a eu lieu en début de mois, à Champs sur Marne, puisqu'ils ont fini premier de cette sympathique compétition. Nous leur adressons toutes nos félicitations ainsi qu'à leurs enseignants.
- de L'association « La Paume de Terre » qui met en avant l'art de la poterie et de la céramique, nous a aussi fait savoir, par la voix de Madame la Présidente DERBECOURT, que la subvention que nous leur avons accordée avait permis d'acquérir un nouveau tour électrique. Cela leur permettra, nous l'espérons, de poursuivre dans de bonnes conditions la transmission de leur savoir manuels.

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 22 H15**

\*\*\*\*\*

Michel RICART

Maire de Lognes